

Décision

Générale

colonial

Décision n° 664 nommant M. Fouace (Michel), administrateur adjoint de 1er classe des colonies, président dut tribunal indigène du 1er degré.

n° 664

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1950

Date de publication
27 juin 1950

Date du numéro
30 juin 1950

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la décision n° 1070 du 30 septembre 1949 nonnant M. Pau (Gabriel), administrateur adjoint de 1er classe des colonies, président du tribunal indigène du 1er degré

Vu la décision n° 634 du 19 juin 1950 nommant M. Fouace (Michel), administrateur adjoint de 1er classe des colonies, adjoint au eomumandant du cercle de Djibouti;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— M. Fouace (Michel), administrateur adjoint de 1er classe des colonies, est nommé président du tribunal indigène du 1er degré, en remplacement de M. Pau (Gabriel). Art. 2 — Avant dentrer en fonctions, M. fouace (Michel) prêtera serment conformément à la loi. Art. 3. — La présente décision, qui aura effet pour compter du jour de sa parution, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera,

Le Gouverneur, N. SADOUL.